

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

DU GRAND GUERET

Extrait

du registre des délibérations

L'an deux mille vingt-deux, le huit juillet à dix heures, se sont réunis sous la présidence et la convocation de Monsieur le Président, à l'auditorium de la Bibliothèque Multimédia, Mmes et MM. les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret.

Etaient présents : M. Guy ROUCHON, Mme Josiane GUERRIER suppléante de Mme Viviane DUPEUX, M. Bernard LEFEVRE, Mme Lucette CHENIER, M. Christophe LAVAUD, Mme Marie-France DALOT, M. Thierry BAILLIET, Mme Olivia BOULANGER, MM. Eric CORREIA, Henri LECLERE, Christophe MOUTAUD, Mme Françoise OTT, MM. François VALLES, Guillaume VIENNOIS, Jean-Pierre LECRIVAIN, Mme Ludivine CHATENET, MM. Jean-Paul BRIGNOLI, François BARNAUD, Alain CLEDIERE, Michel SAUVAGE, Mmes Michèle ELIE, M. Eric BODEAU, Fabienne VALENT-GIRAUD, M. Jean-Luc BARBAIRE, Mme Armelle MARTIN, MM. Xavier BIDAN, Pierre AUGER, Mme Elisabeth LAVERDAN-CHIOZZINI, M. Alex AUCOUTURIER, Mme Annie ZAPATA, M. Philippe PONSARD

Etaient excusés et avaient donné pouvoirs de vote : Mme Mireille FAYARD à M. Guy ROUCHON, Mme Sabine ADRIEN à M. François VALLES, Mme Mary-Line COINDAT à M. Eric BODEAU, Mme Véronique FERREIRA DE MATOS à Mme Françoise OTT, Mme Marie-Françoise FOURNIER à M. Guillaume VIENNOIS, M. Erwan GARGADENNEC à Mme Françoise OTT, Mme Claire MORY à M. Eric CORREIA, M. Ludovic PINGAUD à M. Henri LECLERE, Mme Corinne TONDUF à M. Guillaume VIENNOIS, M. Jacques VELGHE à M. François BARNAUD, Mme Corinne COMMERNAT à M. François BARNAUD, M. Patrick GUERIDE à Mme Fabienne VALENT-GIRAUD, M. Philippe BAYOL à M. Jean-Luc BARBAIRE, Mme Patricia GODARD à Mme Elisabeth LAVERDAN-CHIOZZINI, M. Jean-Luc MARTIAL à M. Pierre AUGER

Etaient excusés : MM. Thierry DUBOSCLARD, Michel PASTY, Mme Sylvie BOURDIER, MM. Gilles BRUNATI, Benoît LASCOUX, Mme Véronique VADIC, M. Dominique VALLIERE, Mme Célia BOIRON, MM. Patrick ROUGEOT

Nombre de membres en exercice : 55

Nombre de membres présents : 31

Nombre de membres excusés et ayant donné pouvoirs de vote : 15

Nombre de membres excusés : 9

Nombre de membres absents : /

Nombre de membres votants : 46

Secrétaire de séance : M. Jean-Paul BRIGNOLI

BUDGET PRINCIPAL - DECISION MODIFICATIVE N°3 - 2022

Rapporteur : M. Eric BODEAU

Le principe d'UNITE applicable aux budgets locaux prévoit la possibilité d'ajuster tout au long de l'année les prévisions budgétaires initiales par le biais de décisions modificatives. Ces décisions modificatives restent soumises aux mêmes conditions de vote que le budget primitif, eu égard au principe de parallélisme des formes.

La décision modificative n°3 concerne les écritures suivantes :

Délibération n°206/22 du 08/07/22

7. Finances locales - 7.1. Décisions budgétaires - 7.1.1. Finances

SECTION DE FONCTIONNEMENT

■ DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 022 – Dépenses imprévues..... - 399.00 €

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante..... 399.00 €

- Clôture pour insuffisance d'actif (jugement Tribunal Judiciaire de Guéret) 399.00 €

■ RECETTES DE FONCTIONNEMENT

- NEANT

RECAPITULATIF PAR CHAPITRE BUDGETAIRE

		SECTION D'EXPLOITATION					
		DEPENSES		RECETTES			
Chapitres	BP 2022	DM3	Proposition 2022	Chapitres	BP 2022	DM3	Proposition 2022
011	Charges à caractère général		2 431 300,92 €		002		823 948,55 €
012	Charges de personnel et assimilées		435 128,00 €		013		- €
014	Atténuations et produits		80 000,00 €		70		2 820 000,00 €
022	Dépenses imprévues	399,00 €	171 905,91 €	73			- €
65	Autres charges de gestion courante	399,00 €	20 955,00 €	74			- €
66	Charges financières		55 000,00 €	75			- €
67	Charges exceptionnelles		279 286,06 €	77			587 719,72 €
68	Dotations aux provisions		- €	78			- €
TOTAL OPERATIONS REELLES			3 473 176,89 €		TOTAL OPERATIONS REELLES		4 231 668,27 €
023	Virement à l'investissement		362 491,38 €				- €
042	Transferts entre sections		533 000,00 €	042			137 000,00 €
TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE			895 491,38 €	TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE			137 000,00 €
TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION			4 368 668,27 €	TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION			4 368 668,27 €

Agencé de réception en préfecture
 023-200034825-20220708-206_22-BF
 Date de télétransmission : 18/07/2022
 Date de réception préfecture : 18/07/2022

SECTION D'INVESTISSEMENT

■ DEPENSES D'INVESTISSEMENT

NEANT

■ RECETTES D'INVESTISSEMENT

NEANT

RECAPITULATIF PAR CHAPITRE BUDGETAIRE

		SECTION D'INVESTISSEMENT								
		DEPENSES		RECETTES						
Chapitres		BP 2022	DM3	Proposition 2022						
001	Déficits antérieurs reportés	- €		- €	001	Excédents antérieurs reportés		661 790,73 €	Proposition 2022	661 790,73 €
020	Dépenses anticipatives	- €		- €	10	Dotations, fonds divers et réserves (c/1068)		461 668,67 €		461 668,67 €
10	Dotations, fonds divers et réserves (c/1068)	14 480,72 €		14 480,72 €	16	Emprunts et dettes		637 895,00 €		637 895,00 €
16	Emprunts et dettes	166 000,00 €		166 000,00 €	13	Subvention d'investissement		1 722 593,77 €		1 722 593,77 €
20	Immobilisation incorporelles	311 375,00 €		311 375,00 €	27	Autres immobilisations financières		- €		- €
21	Immobilisation corporelles	572 029,34 €		572 029,34 €				- €		- €
23	Immobilisation en cours	3 178 554,49 €		3 178 554,49 €				- €		- €
	TOTAL OPERATIONS REELLES	4 227 958,83 €		4 227 958,83 €		TOTAL OPERATIONS REELLES		3 483 948,17 €		3 483 948,17 €
					021	Virement du fonctionnement		362 491,38 €		362 491,38 €
040	Transferts entre sections	137 000,00 €		137 000,00 €	040	Transferts entre sections		533 000,00 €		533 000,00 €
	TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE	137 000,00 €		137 000,00 €		TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE		881 010,66 €		881 010,66 €
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	4 364 958,83 €		4 364 958,83 €		TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		4 364 958,83 €		4 364 958,83 €

Procédure de réception en préfecture
 N° de dossier : 200034825-20220708-206_22-BF
 Date de transmission : 18/07/2022
 Procédure de réception préfecture : 18/07/2022

Délibération n°20 /22 du 08/07/22

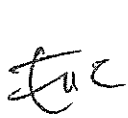
7. Finances locales - 7.1. Décisions budgétaires - 7.1.1. Finances

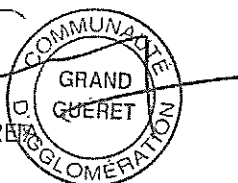
Vu l'avis favorable des membres présents à la Commission Finances, en date du 29 juin 2022,

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, décident :

- d'approuver les modifications budgétaires ci-dessus présentées ; et
- de charger Monsieur le Président de leur exécution.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Et ont signé les Membres présents
Pour Extrait Conforme
Le Président


Eric CORREIA



Le secrétaire de séance

M. Jean-Paul BRIGNOU

